

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2008 A 20 H 30**

**Réunion présidée par** : LOAEC Jean, Maire.

**Conseillers présents** : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, BIGOT Luc, CARRER Virginie, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, TAILLARD Anne, NUNES Violaine, RIVIERE Christian.

**Excusés** : GOURET Colette, GOURVES-RENIER Muriel, NICOLAZO Jean-Loïc.

**Procurations** : de M. HERLEDAN Thierry à Mme TAILLARD, de M. KERNEVEZ Jean-Charles à M. RIVIERE.

**Secrétaire de séance** : CARRER Virginie.

-----  
Monsieur le Maire sollicite l'ajout d'une question à l'ordre du jour :

- Tarif du séjour « Graff » organisé par la MDJ.

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

En préambule à l'ordre du jour prévu initialement, les élus assistent à une présentation du plan de désherbage communal réalisée par le bureau d'étude TPAe et par M. Matthieu JARDIN du SIVALODET.

### **- Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 mai 2008**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **- Approbation du programme des équipements publics de la ZAC de Penhoat Salaün**

M. RIVIERE se retire de la salle.

M. le Maire rappelle que la ZAC de Penhoat Salaün a été créée par délibération en date du 12 septembre 2006 et que la commune a désigné la SAS ARDAN en tant que concessionnaire de l'aménagement de la ZAC par délibération du 18 décembre 2006.

Un diaporama présente les documents déjà communiqués aux conseillers et étudiés en commission d'urbanisme le 19 juin 2008. Il est demandé aux conseillers de voter l'approbation du programme des équipements publics de la ZAC de Penhoat Salaün, comprenant :

- le tableau des équipements publics d'infrastructure primaire, secondaire et tertiaire, leurs maîtres d'ouvrage et gestionnaires ;
- le plan de repérage des équipements ;
- l'échéancier prévisionnel ;
- les accords de financement des maîtres d'ouvrage publics autres que la commune.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 311.1 et suivants, R 311-1 et suivants,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ◆ APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC de Penhoat Salaün tel que joint en annexe.
- ◆ ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage de réalisation des équipements d'infrastructure cités dans le programme.
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.
- ◆ DIT que les dépenses afférentes à l'opération sont prévues au budget de la commune.
- ◆ DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 311-5 et suivants du Code de l'Urbanisme.

### **- Approbation du dossier de réalisation de la ZAC de Penhoat Salaün**

M. RIVIERE se retire de la salle.

M. le Maire rappelle que la ZAC de Penhoat Salaün a été créée par délibération en date du 12 septembre 2006 et que la commune a désigné la SAS ARDAN en tant que concessionnaire de l'aménagement de la ZAC par délibération du 18 décembre 2006.

Un diaporama présente les documents déjà communiqués aux conseillers et étudiés en commission d'urbanisme le 19 juin 2008. Conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, le dossier de réalisation comprend :

- Une note de présentation ;
- Le projet de programme global des constructions ;
- Les plans ;
- Les modalités prévisionnelles de financement ;
- Le projet de programme des équipements publics ;
- Un complément à l'étude d'impact ;
- Les annexes techniques et réglementaires.

Il est proposé aux conseillers d'approuver le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de Penhoat Salaün.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2121-10,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 311-1 et suivants, R 311-1 et suivants,

Vu le Plan d'Occupation des Sols révisé approuvé le 13 décembre 2005,

Vu les précédentes délibérations du Conseil Municipal relatives à la création d'une Z.A.C. dans le secteur de Pen Hoat Salaün,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ◆ APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC de Penhoat Salaün tel que joint en annexe.
- ◆ AUTORISE M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de la Z.A.C. et à solliciter tout financement.
- ◆ DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 311-5 et suivants du Code de l'Urbanisme. Le dossier de réalisation de la Z.A.C. de Pen Hoat Salaün sera tenu à la disposition du public en mairie.

#### **- Concession d'aménagement de la ZAC de Penhoat Salaün**

Le projet de concession est distribué aux conseillers.

Cette question est reportée et sera proposée au vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **- Tarifs périscolaires pour la rentrée 2008/2009**

M. LOAEC présente les propositions de tarifs périscolaires pour 2008/2009 (restaurant scolaire, transport scolaire, accueil périscolaire et accueil de loisirs), pour lesquels une augmentation d'environ 2 % a été appliquée.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour la fixation de ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE les tarifs périscolaires pour la rentrée 2008/2009, tels qu'ils figurent sur le tableau joint en annexe.

#### **- Tarifs du séjour « Graff' » organisé par la Maison des Jeunes**

M. LOAEC présente la proposition de tarifs pour le séjour « Graff' » organisé du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 2008 par la Maison des Jeunes.

- Jeunes Pleuvennois : 55.00 €

- Jeunes extérieurs : 60.00 €

M. le Maire invite les conseillers à voter pour la fixation de ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE les tarifs du séjour « Graff » organisé du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 2008 par la Maison des Jeunes.

#### **- Demande de subvention de l'association « les Gabiers de Pluenn »**

M. LOAEC présente la demande de subvention exceptionnelle de redémarrage présentée par l'association « les Gabiers de Pluenn », pour un montant de 500 €. Il est notamment nécessaire de remettre aux normes le matériel utilisé pour les sorties de la yole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE une subvention de 500 € à l'association « Les Gabiers de Pluenn ».

#### **- Demande de subvention de Manon QUERE**

M. LOAEC présente la demande d'aide financière de Manon QUERE pour sa participation aux championnats du monde de planche à voile en Pologne en août 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE une subvention de 228 € à Mlle Manon QUERE.

#### **- Dénomination du partage familial RENOT**

Plusieurs dénominations sont proposées aux conseillers.

Cette question est reportée et sera soumise au vote lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **- Action en justice JACOPIN – autorisation au Maire de défendre la commune**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une requête en référé-suspension a été déposée devant le Tribunal Administratif de Rennes par Monsieur Erwan JACOPIN concernant les arrêtés de permis de construire accordés le 6 août 2007 et le 23 janvier 2008 à la SCI de Quilourin.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action en justice précitée.
- ◆ MANDATE à cet effet le cabinet de Maître Richard LE ROY à Brest.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **- Acquisition d'un copieur couleur**

Le Maire informe les conseillers qu'après une mise en concurrence, un devis de Repro Conseil à Quimper concernant l'acquisition d'un photocopieur numérique couleur Konica Minolta a été signé, pour la somme de 7 989.99 € TTC.

Ce photocopieur, destiné à remplacer l'ancien copieur de la mairie, permettra de réaliser les impressions du bulletin communal.

#### **- Elections sénatoriales**

M. le Maire explique que l'élection des délégués des conseils municipaux doit impérativement avoir lieu le 27 juin 2008, en vue de la convocation des collèges électoraux pour le dimanche 21 septembre 2008.

Une convocation a été distribuée à l'Assemblée pour le Conseil Municipal de vendredi prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 55.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 27 juin 2008.

Le Maire,

Jean LOAEC.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. LOAEC', written in a cursive style.